



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement de Saumur
COMMUNE D'ALLONNES

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 049-214900029-20251218-DCM202512_103-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

D.C.M. 2025-12-103

Convocation du 12/12/2025

Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de conseillers présents	22
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie d'Allonnes,
le 23/12/2025*

L'an deux mille-vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025 à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jérôme HARRAULT, Maire.

Etaient présents : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain - Adjoints, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CÖRNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, BIEMON Pascal, ROINÉ Laurent, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, PÉCOURT Danielle, RENARD Alain, DAUZON Anthony.
Etaient absents et excusés : M. Samuel BERNARD

Était absent non excusé : ---

Secrétaire de séance : Mme Dina FAGE

M. Samuel BERNARD à donné pouvoir à M. Anthony DAUZON

Finances – Tarifs des services communaux – Révision applicable au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des « Finances »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs relatifs aux services communaux, ainsi qu'il suit :

► **Tarifs relatifs à la location des salles du PAMA**

Tarif des locations	Associations Allonnaises	Allonnais et entreprises Allonnaises	Hors commune (particuliers, associations et entreprises)
<i>Pour un vin d'honneur, une réunion, une assemblée générale, une galette*</i>			
Oasis	0 €	82 €	119 €
Boréale	0 €	133 €	182 €
Pléiades	95 €	182 €	279 €
Galaxie	133 €	266 €	353 €
<i>Pour un repas, un bal, un spectacle, un anniversaire, séminaire et Saint Sylvestre ou un loto**</i>			
Oasis	74 €	133 €	158 €
Boréale	108 €	266 €	329 €
Pléiades	158 €	329 €	454 €
Galaxie	266 €	593 €	909 €

*Location lors d'une sépulture : le tarif appliqué sera réduit de moitié pour la salle occupée (sauf hors commune)

**Pour séminaire et Saint Sylvestre, application du tarif allonnaise et entreprises allonnaises pour les associations allonnaises

La location d'une salle pour plusieurs jours de suite est tarifée suivant le barème ci-après :

- 1^{er} jour : 100 % du tarif
- 2^{ème} jour et jours suivants : 50 % du tarif par jour

La salle doit être libérée au plus tard le lendemain à 12 heures, faute de quoi un jour supplémentaire sera facturé

Cautions salles

- 600 € pour le rez-de-chaussée
- 1 550 € pour le 1^{er} étage

Cautions ménage, enlèvement et tri des ordures ménagères

- 150 € pour le rez-de-chaussée
- 750 € pour le 1^{er} étage

► Redevance d'occupation du domaine public**Droits de place les jours du marché et autres jours – Place de la Mairie**

- Forfait annuel eau et électricité..... 52,00 €
- Forfait annuel eau ou électricité 41,00 €
- Véhicule de restauration ambulante..... 19,00 €/jour

Droits de place - Hors Place de la Mairie

- Camion pour ventes diverses Place Verdun 90,00 €/jour
- Véhicule de restauration ambulante..... 21,00 €/jour

Terrasses

- Forfait annuel terrasse 5,00 €/m²

► Main d'œuvre du personnel

- Frais main d'œuvre du personnel des services techniques..... 62,00 €/h

► Dépôts illicites d'ordures ménagères et encombrants

- Tarif forfaitaire pour un enlèvement et traitement..... 136,00 €

► Réfection voirie (hors main-d'œuvre)

- Réfection de chaussée sur les VC endommagées 149,00 €/m²

► Tarifs funéraires

- Concession terrain - durée 15 ans temporaire..... 130,00 €/m²
- Concession terrain - durée 30 ans..... 231,00 €/m²
- Concession terrain - durée 50 ans..... 292,00 €/m²
- Concession Columbarium - durée 30 ans 979,00 €
- Concession Columbarium - durée 50 ans 1 238,00 €
- Cavurne - durée 30 ans 600,00 €
- Cavurne - durée 50 ans 758,00 €
- Jardin du souvenir / dispersion cendres et pose plaque 50,00 €

► Chenil communal

- Prise en charge de l'animal..... 123,00 €
- Prise en charge de l'animal (avec attestation puçage) 50,00 €
- Forfait journalier à compter du 1^{er} jour..... 13,00 €

► Photocopies

- Photocopie Recto – Noir et blanc – A4 0,30 €/page
- Photocopie Recto – Noir et blanc – A3 0,50 €/page
- Photocopie Recto – Couleur – A4 0,60 €/page
- Photocopie Recto – Couleur – A3 1,00 €/page

Hors actes administratifs, recto-verso tarif x2

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Jérôme HARRAULT